

Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA VILLE DE BÈGLES

SÉANCE DU 15 mai 2024

MOTION N°2024_059

OBJET : MOTION DONNANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉFORME DES COLLÈGES

L'an deux mil vingt quatre et le 15 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 mai 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénoyé JAN donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Fabienne CABRERA, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Marc CHAUVET.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH expose :

Le Conseil municipal,

Souhaite interpeller Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, au sujet de la réforme des collèges dite « choc des savoirs », qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire prochaine. Cette réforme prévoit notamment la constitution de groupes de niveaux, pouvant s'apparenter à un « tri social des élèves » et remettant de fait en question le collège unique.

Ce projet de réforme entre en contradiction avec nos principes les plus fondamentaux en tant que collectivité et avec la vision des services publics que nous avons à cœur de défendre. Bègles est une ville riche de sa mixité sociale, or ce projet de réforme risque d'aggraver de profondes inégalités d'opportunités et d'accès au savoir pour des élèves déjà en situation de vulnérabilité.

La constitution de groupes de niveaux dès le début d'année de 6^{ème} risque en effet d'accentuer l'écart entre les élèves les plus à l'aise et les groupes les plus en difficulté. En effet, les rapports entre élèves d'une même classe et de niveaux scolaires disparates permet une émulation entre pairs, schéma dans lequel les plus à l'aise sont à même de venir en aide aux plus faibles : cette réforme sonne le glas de la coopération au profit du chacun pour soi.

Ironiquement dénommée « choc des savoirs », cette réforme constitue un choc à l'égard de nos services publics et collectivités, subissant déjà des coupes budgétaires chaque année plus prégnantes. Pour prendre réellement en compte la singularité des besoins pédagogiques des élèves concernés, ce projet de loi nécessiterait une allocation supplémentaire d'effectifs à laquelle le gouvernement n'a pas consenti : l'Education nationale a vu son budget amputé de 700 millions d'euros à la suite du décret du 22 février 2024. Cette mesure est malheureusement symptomatique du manque de considération dont ce secteur pourtant si fondamental fait l'objet : à titre d'exemple, la rémunération des enseignants place la France à la 17^{ème} place sur les 38 pays de l'OCDE.

Le statu quo n'est pas une solution et une réforme doit être réfléchi et travaillé avec l'ensemble des professionnel.les travaillant au contact des collégiennes et des collégiens.

La Ville de Bègles possède deux collèges sur son territoire, dont l'un situé en Réseau d'Education Prioritaire. Nous avons toujours travaillé en étroite relation avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale, le Département et les professeur.es des collèges : les animatrices et animateurs du service jeunesse de la Ville effectuent un travail remarquable auprès des collégiennes et collégiens, y compris au sein des établissements scolaires, travail reconnu par les équipes éducatives. En outre, des temps de travail réguliers et dédiés à la jeunesse sont organisés par la Ville en associant les acteurs de l'Education nationale, du collège et du Département, dont les éducateurs de l'Association de Prévention spécialisée de Bègles.

Nous tenons à l'idéal du collège unique, même s'il n'a jamais permis d'effacer complètement les effets des inégalités sociales sur la réussite scolaire.

Nous tenons à la mixité sociale comme facteur de réussite globale au bénéfice du plus grand nombre des élèves.

Le Conseil municipal de Bègles estime que le collège doit faire l'objet d'une réforme, mais qui doit largement différer de celle qui entrera bientôt en vigueur.

Par conséquent :

Le Conseil municipal,

- Apporte son soutien aux professeur.es des collèges et des parent.es d'élèves contre cette réforme et pour la construction d'un collège unique de l'égalité républicaine ;
- Demande au Gouvernement d'enclencher une réflexion au sujet des collèges et de leur organisation incluant l'ensemble du monde enseignant, pour des collèges offrant aux élèves une égalité des chances et à leurs professeur.es des conditions optimales de travail ;
- Souhaite que le Gouvernement mesure l'urgence de la situation au sein de nombreux collèges français, en leur allouant les moyens nécessaires, tant humains, que matériels et financiers.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE MAIRE,

M. Marc CHAUVET

M. Clément ROSSIGNOL PUECH